



Branche Services-Courrier-Colis  
Direction des ressources humaines et des relations sociales  
GMOS

## Décision d'ouverture RPP classe IV Groupe A Branche Services-Courrier-Colis

### DATE D'APPLICATION

A partir du 15/03/2021

### EN SYNTHÈSE

**OBJET :** décision n°074-17 du 15 mars 2021

Ouverture de dispositifs de promotion par Reconnaissance du Potentiel Professionnel (RPP) pour l'accès à la classe IV Groupe A pour les besoins de la Branche Services-Courrier-Colis.

### DESTINATAIRES

Tous services

### ABROGATION

### CONTACT

Sylvie PILET  
sylvie.pilet@laposte.fr

Yves ARNAUDO

Directeur des Ressources humaines et des relations sociales

Référence : DECISION\_2021\_82  
Date : 18 mars 2021  
Niveau de confidentialité : C1



*Le Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales de la Branche Services-Courrier-Colis,*

Vu la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 modifiée relative à l'organisation du service public de La Poste et à France Télécom modifiée par la loi n°2010-123 du 09 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales ;

Vu le décret n° 2010-191 du 26 février 2010 fixant les statuts initiaux de La Poste et portant diverses dispositions relatives à La Poste ;

Vu le décret du 26 septembre 2013 portant nomination de M. Philippe WAHL en qualité de président du conseil d'administration de La Poste ;

Vu la décision n°189-01 du 8 juillet 2014 portant création des Branches du Groupe La Poste (CORP-DJCG-2014-0158 du 23 juillet 2014) ;

Vu la décision n° 189-02 du 8 juillet 2014 portant missions des Branches de La Poste (CORP-DJCG-2014-0155 du 23 juillet 2014) ;

Vu la décision n° 189-06 du 8 juillet 2014 portant délégation de pouvoirs au Directeur Général Adjoint du Groupe La Poste, Directeur Général de la Branche Services-Courrier-Colis ;

Vu la décision n° 176-13 du 25 juin 2015 portant nomination de M. Philippe DORGE en qualité de Directeur Général Adjoint du Groupe La Poste, Directeur Général de la Branche Services-Courrier-Colis ;

Vu la décision n° 345-25 du 11 décembre 2017 portant nomination de M. Yves ARNAUDO en qualité de Directeur des Ressources Humaines et Relations Sociales au pôle vie au travail de la Branche Services-Courrier-Colis ;

Vu la décision n° 18-002 du 25 juillet 2018 portant délégation de pouvoirs à la Directrice ou au Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales de la Branche Services-Courrier-Colis (BSCCDRHRSD2018-061 du 31 juillet 2018) ;

Vu la Décision n° 18-003 du 25 juillet 2018 portant délégation de signature à M. Yves ARNAUDO, Directeur des Ressources Humaines de la et des Relations Sociales de la Branche Services-Courrier-Colis (BSCCDRHRSD2018-062 du 31 juillet 2018) ;

Vu le décret n° 2007-1329 du 10 septembre 2007 relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des cadres supérieurs de La Poste (J.O.n°211 du 12 septembre 2007) ;

Vu la circulaire n° 355-02 du 21 décembre 2006 portant dispositions relatives aux principes fondateurs de la Nouvelle Gestion des Cadres supérieurs, Classe IV Groupe A (NGC A) (BRH2007,doc.RH13,p.139) ;

Vu la décision n° 355-17 du 21 décembre 2006 relative à l'organisation de la nouvelle classification des niveaux de la classe IV (Bulletin2007,CAB/CJF6,p.15) ;

Vu la décision n° ° 256-01 du 13 septembre 2007 relative à la mise en œuvre de la promotion des fonctionnaires (BRH2007,doc.RH121p.839) ;

Vu la circulaire n° 256-02 du 13 septembre 2007 relative à la mise en œuvre de la promotion des salariés (BRH2007,doc.RH122p.871) ;

Vu la circulaire du 30 mars 2007 relative à la réouverture du droit d'option (BRH2007,doc.RH66p.389) ;

Vu la décision 2020-10 du 15 octobre 2020 portant nature et liste des prérequis pouvant être exigés dans le cadre de la RAP et de la RPP ;

Vu la décision n° 022-07 du 22 janvier 2019 relative à la nature des épreuves et aux modalités d'organisation de la sélection mise en œuvre dans le cadre de la reconnaissance du potentiel professionnel (RPP) pour l'accès à la classe IV Groupe A Branche Services-Courrier-Colis et son additif décision n° 347-01 du 13 décembre 2019,

Décide :



## Article premier

Des dispositifs de promotion par Reconnaissance du Potentiel Professionnel (RPP) pour l'accès à la classe IV Groupe A pour les besoins de la Branche Services-Courrier-Colis se dérouleront dans les conditions suivantes selon la répartition suivante :

- National BSCC : Maille géographique nationale pour les emplois de la filière concernée hors périmètre géographique CORSE et DEXOM.
- Bassin d'Emploi (Territorial DEX, Siège/DOCN-BSCC, Colis, DEXOM, Corse) : Selon le périmètre géographique concerné

### Nombres de places offertes par bassin d'emploi et par dispositif :

Famille	FILIERES	Zone IDF			zone NORD EST			Zone OUEST				Zone SUD OUEST		Zone SUD		SIEGE + DOCN BSCC	DOSCC CORSE	DN COLIS	DEXOM	NATIONAL BSCC	
		DEX PARIS	DEX IDF Est	DEX IDF Ouest	DEX BFC	DEX Grand Est	DEX Hauts de France	DEX BRETAGNE	DEX Centre Val de Loire	DEX Normandie	DEX Pays de la Loire	DEX Nouvelle Aquitaine	DEX Occitanie	DEX Auvergne-Rhône-Alpes	DEX SUD						
MANAGEMENT OPERATIONNEL	MANAGEMENT D'UNITES OPERATIONNELLES																			1	1
	MANAGEMENT ET DEVELOPPEMENT COMMERCIAL														1					1	
PRODUCTION OPERATIONS ET PRESTATIONS CLIENTS	COLLECTE SERVICE DE PROXIMITE ET DISTRIBUTION	1	2	1	1	2	1	1	1	2	1	1	1	3	1		1	3	1		
	LOGISTIQUE IMPRIMERIE		1		1		1				1	1	1	1		2		1	1		
	ORGANISATION ET PROCESS	1	2	1	2	1	2	1	1	1	1	2	2	1	1		1	1	1		
	TECHNIQUE																			3	
	TRAITEMENT DES FLUX PHYSIQUES																1	3	1	2	
RELATION COMMERCIALE ET GESTION CLIENTS	ACCUEIL CONSEIL ET VENTE	1	1		1	1	1		1	1	1	1	1	1	7				1		
	APPUI AU DEVELOPPEMENT COMMERCIAL				1									1	1						
	RELATION CLIENTS ADMINISTRATION DES VENTES														1		1				
SUPPORT	COMMUNICATION																			1	
	CONTROLE GESTION																		1	4	
	MARKETING														1						
	QUALITE																		1	2	
	RESSOURCES HUMAINES	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1	1	2	1	2		2			
	SYSTEME D'INFORMATION															1					



**Ouverture au national BSCC : Précisions sur la localisation des postes offerts en annexe**

**Millésimes d'appréciations : années 2019, 2020, 2021**

**Bassin de candidature :**

*Salariés et agents contractuels de droit public :*

- Appartenir au Bassin d'emploi offrant des places dans le cadre du dispositif de promotion pour les dispositifs ouverts au Bassin d'Emploi
- National pour les dispositifs ouverts au national

*Fonctionnaires :* National

**Conditions de candidature :**

*Salariés (en CDI) :* ACC I.1 à III.3 justifiant à la date de clôture des inscriptions de trois ans au moins d'activité en continu à La Poste ou dans une filiale de La Poste dont un an minimum dans le niveau de classification détenu.

*Agents contractuels de droit public :* Niveau de poste I.1 à III.3 justifiant à la date de clôture des inscriptions de trois ans au moins d'activité en continu à La Poste.

*Fonctionnaires :* CA2, CA1, CAPRO, TS, ATGS, ATG2, ATG1, APN2, APN1, AP comptant à la date de clôture des inscriptions trois ans au moins de services effectifs à La Poste ou dans ses filiales dont un an dans leur grade.

IN, REVI, RHC, R1 et autres grades de reclassement de niveau inférieur comptant à la date de clôture des inscriptions trois ans au moins de services effectifs à La Poste ou dans ses filiales dont un an dans leur grade.

**Nombre de participations :** Ne pas avoir épuisé le nombre de participations autorisées (3 par an).

**Date d'ouverture des inscriptions dans e-promo : 15/03/2021**

**Date de clôture des inscriptions dans e-promo : 14/04/2021**

**Date des épreuves écrites d'admissibilité : 20/05/2021**

**Date des épreuves orales d'admission : du 21/09/2021 au 22/10/2021**

**Article 2**

Pour les personnels fonctionnaires, ce dispositif de promotion se traduit par un concours interne d'accès au grade de cadre supérieur de La Poste.

**Article 3**

La présente décision sera publiée sur le site Documentation professionnelle.



## Cartographie des Bassins d'Emplois RPP Groupe A -BSCC 2021

Régions	Bassins d'emploi	Nombre de DSCC / DOCN	DSCC / DOCN / Directions du Siège (DAS) composant le Bassin d'emploi
<b>Métropole</b>	<b>NATIONAL BSCC</b>	toutes DEX + Directions du Siège de la BSCC (DAS) + DOCN + COLIS hors CORSE et DEXOM	
<b>ILE DE France</b>	<b>DEX PARIS</b>	1 DSCC	DSCC Paris
	<b>DEX IDF EST</b>	4 DSCC	DSCC Bobigny DSCC Créteil DSCC Evry DSCC Noisiel
	<b>DEX IDF OUEST</b>	3 DSCC	DSCC Cergy Pontoise DSCC Nanterre DSCC Guyancourt
<b>NORD EST</b>	<b>DEX HAUTS DE France</b>	3 DSCC	DSCC Amiens DSCC Arras DSCC Lille
	<b>DEX GRAND EST</b>	3 DSCC	DSCC Chalons Champagne DSCC Nancy DSCC Strasbourg
	<b>DEX BOURGOGNE FRANCHE COMTE</b>	2 DSCC	DSCC Dijon DSCC Besançon
<b>OUEST</b>	<b>DEX BRETAGNE</b>	2 DSCC	DSCC Vannes DSCC Rennes
	<b>DEX NORMANDIE</b>	2 DSCC	DSCC Rouen DSCC Caen
	<b>DEX PAYS DE LA LOIRE</b>	2 DSCC	DSCC Angers DSCC Nantes
	<b>DEX CENTRE VAL DE LOIRE</b>	2 DSCC	DSCC Orléans DSCC Tours
<b>SUD OUEST</b>	<b>DEX NOUVELLE AQUITAINE</b>	4 DSCC	DSCC Limoges DSCC Bordeaux DSCC Pau DSCC Poitiers
	<b>DEX OCCITANIE</b>	3 DSCC	DSCC Albi DSCC Toulouse DSCC Montpellier
<b>SUD</b>	<b>DEX PROVENCE ALPES COTE D'AZUR</b>	3 DSCC	DSCC Avignon DSCC Marseille DSCC Nice
	<b>DEX RHONE ALPES AUVERGNE</b>	4 DSCC	DSCC Lyon DSCC Grenoble DSCC Saint Etienne DSCC Clermont Ferrand
<b>SIEGE + DOCN</b>	<b>BE SIEGE / DOCN-BSCC</b> <b>Directions du Siège de la BSCC (DAS) &amp; DOCN</b>		Directions du Siège de la BSCC (DAS) Paris Université SCC DORIC DT - Direction Technique Phil@poste ASENDIA DRLOI DNT - Direction Télévente DADV - Direction Administration des Ventes DRC - Direction Relation Clients DDCE - Direction Développement Commercial Entreprise Direction Nationale du Colis
<b>Métropole</b>	<b>COLIS</b> <b>Directions du pôle COLIS</b>	5 DOT	DOT Colis IDF DOT Colis Ouest DOT Colis Nord-Est DOT Colis Sud-Ouest DOT Colis Sud-Est
<b>CORSE</b>	<b>CORSE</b>		Ajaccio ENT DOCC
<b>Outre-mer</b>	<b>DEXOM</b> <b>entités BSCC Outre-mer</b>	5 DSCC	Gentilly DPOM COURRIER LA GUADELOUPE - BASSE TERRE DD SFON COURRIER LA MARTINIQUE - FORT DE FRANCE DD SFON COURRIER LA GUYANE - CAYENNE DD SFON COURRIER LA REUNION - ST DENIS DD SFON COURRIER MAYOTTE - MAMOUDZOU DACC



ANNEXE

**NATIONAL BSCC : Précisions sur la localisation des postes**

<b>FILIERES OUVERTURE AU NATIONAL BSCC</b>	<b>PERIMETRE GEOGRAPHIQUE CONCERNE</b>
MANAGEMENT DES UNITES OPERATIONNELLES	<b>DEX BFC, DEX Bretagne, DEX NA</b>
TECHNIQUE	<b>National + COLIS</b>
TRAITEMENT DES FLUX	<b>DEX GE, DEX HDF, DEX CVL, DEX NA, DEX AURA, Siège-DOCN</b>
COMMUNICATION	<b>DEX HDF, DEX Bretagne, DEX NA, DEX AURA</b>
CONTROLE DE GESTION	<b>DEX IDF EST, DEX IDF OUEST, DEX BFC, DEX GE, DEX Bretagne, DEX NA, DEX OCC, DEX AURA, Siège DOCN, DN COLIS</b>
QUALITE	<b>DEX BFC, DEX GE, DEX Normandie, DEX NA</b>